Conforme à l'original produit;
Début du texte, page suivante

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°42 du 15 octobre 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.

Du *18 août 2010*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE .

ARRÊTÉ fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.

Du 18 août 2010

NOR D E F H 1 0 1 7 7 8 8 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Neuf annexes.

Texte abrogé :

Arrêté du 29 juillet 2009 (JO n° 206 du 6 septembre 2009, texte n°7 ; signalé au BOC 41/2009. ; BOEM 300.3.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 300.3.1

Référence de publication : JO n° 200 du 29 août 2010, texte n° 32 ; signalé au BOC 42/2010..

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-13, R. 4139-50, R. 4139-51 et R. 4139-52,

Arrêtent :

Art. 1er. Sous réserve des dispositions fixées par les statuts particuliers, le présent arrêté, pris en application de l'article R. 4139-50 du code de la défense, fixe la liste des formations spécialisées, la durée du lien au service qui leur est attachée et le cœfficient multiplicateur affectant le montant des remboursements exigés en cas de rupture du lien au service.

Art. 2. Le militaire servant en vertu d'un contrat qui refuse de souscrire un contrat destiné à lui permettre de satisfaire à cette durée de lien au service est tenu au remboursement prévu à l'article R. 4139-51 du même code.

Art. 3. En cas de cœxistence de plusieurs périodes de lien au service, la durée du lien au service retenue est celle restant à courir jusqu'au terme de la période dont l'échéance est la plus tardive.

Art. 4. Les règles à appliquer lors de la mise en œuvre du remboursement prévu à l'article R. 4139-51 du code précité sont les suivantes :

- son montant décroît proportionnellement à l'accomplissement du temps de service exigé pour la formation suivie ;

- tout mois commencé est pris en compte dans son entier pour le calcul de ce montant.

Art. 5. L'intitulé de la formation suivie, le lien au service exigé à l'issue de cette formation ainsi que le cœfficient multiplicateur applicable en cas de rupture du lien au service sont portés à la connaissance du militaire, par écrit, dans le formulaire joint en annexe IX, préalablement à l'admission à la formation spécialisée.

Art. 6. L'arrêté du 29 juillet 2009 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée est abrogé.

Art. 7. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1er septembre 2010.

Art. 8. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 août 2010.

Le ministre de la défense,

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur des ressources humaines du ministère de la défense :

L'adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

J. CASABIANCA.

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,

J. DELPONT.

ANNEXE I.

RELATIVE À LA FIXATION DES DURÉES DU LIEN AU SERVICE SUITE À UNE FORMATION SPÉCIALISÉE ET DU CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR AFFECTANT LE MONTANT DES REMBOURSEMENTS EXIGÉS EN CAS DE RUPTURE DU LIEN AU SERVICE POUR LES FORMATIONS COMMUNES AUX ARMÉES ET AUX FORMATIONS RATTACHÉES.

1. Formation de l'enseignement supérieur :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation de l'enseignement supérieur validant quatre semestres de la licence ou équivalent (tous domaines) (*). (*) Hors formations de l'enseignement militaire supérieur.	2	1
Formation de l'enseignement supérieur validée par la licence (tous domaines) (*). (*) Hors formations de l'enseignement militaire supérieur.	3	1
Formation de l'enseignement supérieur validée par un diplôme conférant le grade de master (tous domaines).	4	2
Formation de l'enseignement supérieur validée par un diplôme conférant le titre de docteur (tous domaines).	4	2

2. Management :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Centre des hautes études militaires (CHEM).	4	2
Formations de l'enseignement militaire du premier degré (EMS1) d'une durée de quatre mois consécutifs minimum.	4	2
Enseignement militaire du second degré (EMS2).		
Enseignement militaire supérieur scientifique et technique (EMSST).		

3. Ressources humaines :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Diplôme de guide de haute montagne du brevet d'État d'alpinisme.	5	3
Diplôme d'aspirant guide du brevet d'État d'alpinisme.		
Brevet d'État d'alpinisme, option ski alpin.	4	3
Brevet d'État d'alpinisme, option ski de fond.		
Brevet d'État d'alpinisme, option escalade.		
Brevet d'État d'alpinisme, option parapente.		
Cours du certificat d'instructeur de saut à ouverture commandée et retardée.	2	1
Stage d'aide moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif (EPMS).	2	1
Stage de moniteur-chef d'entraînement physique, militaire et sportif (EPMS)	4	1

- Application de la règle générale.		
Stage de moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif (EPMS) - Application de la règle générale.	3	1
Stage de moniteur des techniques d'optimisation du potentiel.	2	1
Stage d'instructeur des techniques d'optimisation du potentiel (EPS, sophrologie).	4	1
Stage du brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation.	3	1
Stage d'instructeur sports de combat.	3	1
Stage de spécialité initiale sports équestres.	2	1
Stage de spécialité élémentaire sports équestres, option maréchalerie et option cavalier de manège.	2	1

4. Santé :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formations appelées à être sanctionnées par un certificat ou un diplôme permettant d'accéder à un corps relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.	Double de la période de formation	1

5. Infrastructure :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation de spécialité 2e niveau conducteur de travaux.	5	2
Formation complémentaire au diplôme d'ingénieur d'une durée de quatre mois consécutifs minimum, dispensée à des officiers relevant de l'autorité du service d'infrastructure de la défense ou du domaine des techniques d'opérations d'infrastructure.	4	2
Formation complémentaire au diplôme d'architecte d'une durée de quatre mois consécutifs minimum, dispensée à des officiers relevant de l'autorité du service d'infrastructure de la défense ou du domaine des techniques d'opérations d'infrastructure.	4	2

6. Prévention et gestion des risques :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Cours du certificat supérieur d'officier de prévention nucléaire adjoint.	2	1
Cours du certificat supérieur de technicien en radioprotection.	5	1
Certificat de technicien en radioprotection.	3	1
Stage CHIM 3 (formation en chimie).	3	2
Stage RAD 3 (formation en radiologie).	3	2

Session de formation des inspecteurs hygiène et sécurité (Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle).	4	2

7. Soutien opérationnel :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation intervention sur munitions et explosifs conventionnels.	3	3
Formation intervention sur engins explosifs improvisés.		
Qualification logistique 2.	2	1
Qualification logistique 3.		
Stage du certificat de spécialiste en métrologie électronique.		
Stage de mine et explosif.		
Stage d'intervention sur munitions spéciales/NRBC.		
Stage de neutralisation d'engins explosifs supérieur.		
Cours du certificat de spécialiste des matériels de parachutage et de largage 1er degré.	3	1
Cours du certificat de spécialiste des matériels de parachutage et de largage 1er degré (supérieur).		
Permis E (C).	3	2

8. SIC (systèmes d'information et de communication) :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Officier des télécommunications et de l'informatique (OTI).	5	3
Informaticien du 1er degré (INFO 1).	4	2
Maître système des réseaux de satellites.	5	2

9. Renseignement :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Stage de formation renseignement à la DGSE.	4	1
Stage de renseignement long officier renseignement interprète analyste (ORIA).		
Décodeur décrypteur de second niveau.	4	1
Décodeur décrypteur du premier niveau.	3	1
Analyste renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) du premier niveau.	4	1
Analyste renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) du deuxième niveau.	4	1
Cours du certificat technique du 2e degré de détection et d'analyse des signaux électromagnétiques (DASEM).		
Interprète d'image de premier niveau.		

Stage du certificat d'interprétation d'imagerie détaillée et restitution d'images interprète image de second niveau.	4	1
Certificat de renseignement de deuxième niveau.		
Stage du certificat d'opérateur d'écoute du premier niveau (ESAT de Rennes).	3	1
Stage du certificat d'opérateur d'écoute du deuxième niveau (ESAT de Rennes).	4	1
Linguiste d'écoute en langue de premier niveau.	6	2
Linguiste d'écoute en langue de second niveau.	5	2
Formation inspecteur de sécurité de la défense (ISD).	4	1

10. Opérations en milieu aéronautique :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation officier et sous-officier pilote hélicoptère délivrée par l'aviation légère de l'armée de terre.	8	3
Formation de pilote d'essais classe A à l'école du personnel navigant d'essai et de réception (EPNER).	6	3
Formation de pilote d'essais classe B à l'école du personnel navigant d'essai et de réception (EPNER).	6	1
Formation d'ingénieur navigant à l'EPNER.	6	3
Formation météorologiste de premier niveau.	6	2
Stage d'administrateur du système local de préparation et de restitution de mission (SLPRM).	3	1
Stage des systèmes armement NH90.	2	1
Stage du système armement NH90 (niveau supérieur).	4	1
Stage des systèmes avioniques NH90.	2	1
Stage des systèmes avioniques NH90 (niveau supérieur).	4	1
Stage des systèmes porteur et puissance NH90.	2	1
Stage des systèmes porteur et puissance NH90 (niveau supérieur).	4	1
Formation initiale au CICDA des contrôleurs et opérateurs.	5	2
Formation instructeur (FI) pilote avion/hélicoptère Joint Aviation Requirement (JAR) - Flight Crew Licensing (FCL).	3	3
Stage d'administrateur du système d'aide à l'interprétation multiplicateur.	3	1
Stage d'utilisateur du système d'aide à l'interprétation multiplicateur.	2	1
Stage sauveteur plongeur hélicoptère.	2	1
Formation Instrument Rating Instructor (IRI) pilote avion/hélicoptère Joint Aviation Requirements (JAR) - Flight Crew Licensing (FCL).	3	3
Formation Type Rating Instructor (TRI) pilote avion/hélicoptère Joint Aviation Requirements (JAR) - Flight Crew Licensing (FCL).	2	2
Formation Class Rating Instructor (CRI) pilote avion/hélicoptère Joint Aviation Requirements (JAR) - Flight Crew Licensing (FCL).	2	2

11. Opérations en milieu terrestre :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Stage de chef de détachement montagne hiver.	3	1
Stage de chef de détachement montagne été.		
Stage de chef d'unité haute montagne hiver.		
Stage de chef unité haute montagne été.	3	1
Cours de certificat de chuteur opérationnel.	2	1
Techniciens en cynotechnie (prépa FS1) à Biscarosse.	5	3
Technicien supérieur en cynotechnie (prépa FS2) à Biscarosse.		
Stage du certificat d'équipe cynotechnique d'aide à la recherche et à la détection d'explosifs à Suippes.	4	1
Stage d'équipe cynotechnique d'aide à la recherche et à la détection de stupéfiants à Gramat.		
Stage du certificat de maître chien.	2	1

12. Systèmes de forces, systèmes d'armes et équipement :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation parachutiste expérimentateur ou d'essai.	4	1

ANNEXE II.

RELATIVE À LA FIXATION DES DURÉES DU LIEN AU SERVICE SUITE À UNE FORMATION SPÉCIALISÉE ET DU CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR AFFECTANT LE MONTANT DES REMBOURSEMENTS EXIGÉS EN CAS DE RUPTURE DU LIEN AU SERVICE POUR LES FORMATIONS SPÉCIFIQUES À LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT.

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation spécialisée dans les stratégies industrielles et les politiques publiques de défense.	4	2
Formation de pilote corps technique (brevet du 1er degré).	6	1
Formation de pilote corps technique (brevet du 2e degré).	6	1
Formation de pilote militaire (brevet du 2e degré).	10	1
Formation d'ingénieur en génie atomique, option réacteur de propulsion navale ou option armes, à l'École d'application militaire à l'énergie atomique (EAMEA) délivrant le diplôme d'ingénieur en génie atomique.	6	1
Stage d'entraînement à la gestion des entreprises.	6	2

ANNEXE III.

RELATIVE À LA FIXATION DES DURÉES DU LIEN AU SERVICE SUITE À UNE FORMATION SPÉCIALISÉE ET DU CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR AFFECTANT LE MONTANT DES REMBOURSEMENTS EXIGÉS EN CAS DE RUPTURE DU LIEN AU SERVICE POUR LES FORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ARMÉE DE TERRE.

1. **Formations des officiers.**

a) Management *:*

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation de qualification (diplôme d'état-major).	2	1
Formation spécialisée post BEMS (EMS2).	4	2

b) Opérations en milieu aéronautique :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation instrument RATING FENNEC au titre de la réorientation HL vers HM.	5	3
Formation d'adaptation pilote hélicoptère Tigre.	5	3
Formation d'adaptation pilote hélicoptère NH 90.	5	3
Formation qualifiée de type pilote sur hélicoptère AS 532 Cougar.	3	3
Formation qualifiée de type pilote sur hélicoptère EC 725.	3	3
Formation de spécialité de 1er niveau brevet pilote avion à l'école pilote aviation (EPAG).	6	3

c) Infrastructure :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Certificat technique d'opérations d'infrastructure.	5	2

2. **Formations des sous-officiers.**

2.1. ***Régles générales.***

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation de spécialité du 1er niveau (BSAT).	3	1
Formation de spécialité du 2e niveau (BSTAT).	4	2

2.2. ***Règles particulières.***

a) Soutien opérationnel :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance cellule motorisation des aéronefs.	5	2
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance avionique.		
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance matériel détection électromagnétique toutes options.		
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance système information communication NTI1 toutes options.	5	2
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance système information communication NTI2 toutes options.	5	2
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance mobilité terrestre toutes options.		
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance pyrotechnie.		
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance structure des aéronefs.	5	2
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance optronique système antichar NBC toutes options.	5	2
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance tourelle conduite tir toutes options.		
Formation de spécialité de 1er niveau gestion des matériels et approvisionnement.		
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance armement.		
Formation de spécialité de 1er niveau maintenance matériel para-largage toutes options.		
Formation de spécialité de 1er niveau électromécanicien frigoriste 221.	4	2
Formation de spécialité de 1er niveau électromécanicien frigoriste 621.	4	2
Formation de spécialité de 2e niveau électromécanicien frigoriste.	5	2
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance système information communication NTI1 toutes options.	5	2
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance système information communication NTI2 toutes options.		
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance mobilité terrestre toutes options.		
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance pyrotechnie.		
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance structure des aéronefs.		
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance optronique système anti-char NBC toutes options.		
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance tour conduite tir toutes options.		
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance gestion matériel et approvisionnement toutes options.	5	2
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance armement.		
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance matériel	5	2

para-largage toutes options.		
Formation d'adaptation technique 3 maintenance systémier Leclerc origine chassis .	3	2
Formation d'adaptation technique 3 maintenance systémier Leclerc origine tourelle et conduite de tir.		
Formation d'adaptation technique 3 mécanicien volant appareil voilure tournante.	5	2
Formation d'adaptation contrôleur appareil voilure tournante avionique.		
Formation d'adaptation contrôleur voilure tournante avionique cellule moteur.	5	2
Formation d'adaptation technique 3 mécanicien navigant essais.		
Formation d'adaptation technique 3 expérimentateur navigant d'essai.	5	2
Formation d'adaptation mécanicien volant sur hélicoptère EC 725 HUS	5	2
Formation d'adaptation cellule et motorisation sur hélicoptère EC 725 HUS (module B2).		
Formation d'adaptation avionique sur hélicoptère EC 725 HUS (modèle B3-B11).	5	2
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance cellule motorisation des aéronefs.	5	2
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance avionique.		
Formation de spécialité de 2e niveau maintenance détection électromagnétique toutes options.		
Formation d'adaptation t12 control matériel levage.		
Formation d'adaptation technique 3 maintenance mécanicien volant AS 532 Cougar.	3	2
Formation d'adaptation maintenance technologie environnement.	5	2

b) Renseignement :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation de spécialité de 1er niveau technicien guerre électronique détection et analyse des signaux électromagnétiques.	3	2

c) Prévention et gestion des risques :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Certificat technique du 1er degré chef d'agrées (BSPP).	5	2
Certificat technique du 1er degré chef d'équipe spécialiste intervention Subaquatique.	5	2
Unité de valeur 1 sous-officier chef de garde incendie.	5	2
Formation de spécialité de 2e chef de groupe spécialiste intervention Subaquatique.		

Unité de aleur 3 fonction à l'exercice des responsabilités .		
Chef d'unité sauveteur déblayeur (SDE2).	2	1
Chef de section sauveteur déblayeur (SDE3).	3	1
Sauveteur groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (IMP2).	2	1
Chef d'unité groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (IMP3).	3	1
Chef d'unité cynotechnique (CYN2).	2	1
Conseiller technique cynotechnique (CYN3).	3	1
Formation surface non libre (SNL. 2).	2	1
Monitorat surface non libre (SNL. 3).	2	1
Brevet national de moniteur de premiers secours (BNMPS).	2	1
Formation au diplôme d'instructeur de secourisme.	2	1
Opérateur de transmissions (TRS2).	2	1
Chef de salle (TRS3).	2	1
Monitorat aux techniques d'engagement.	2	1
Instructorat incendie.	3	1

d) Systèmes d'information et de communication :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation de spécialité de 1er niveau emploi réseau de zone.	5	2
Formation de spécialité de 1er niveau emploi système de communication.		
Formation de spécialité de 1er niveau réalisation système information.		
Formation de spécialité de 1er niveau emploi réseau satellitaire.		
Formation de spécialité de 1er niveau emploi des réseaux mobiles.		
Formation de spécialité de 1er niveau emploi système et réseau informatique.		
Formation de spécialité de 2e niveau réalisation système information.		
Formation de spécialité de 2e niveau emploi système et réseau informatique.		
Formation de spécialité de 2e niveau emploi réseau satellitaire.		
Formation de spécialité de 2e niveau emploi réseau de zone.		
Formation de spécialité de 2e niveau emploi système de communication.		
Formation de spécialité de 2e niveau sécurité des SIC.		
Formation de spécialité de 2e niveau emploi des réseaux mobiles.		

e) Communication et culture :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation de spécialité de 2e niveau métiers de l'image.	5	2

f) Opérations en milieu terrestre :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation d'adaptation cynotechnique détection stupéfiant - CNICG GRAMAT.	5	2
Formation d'adaptation cynotechnie recherche explosifs.		

g) Opérations en milieu aéronautique :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation instrument RATING FENNEC au titre de la réorientation HL vers HM.	5	3
Formation adaptation pilote hélicoptère Tigre.	5	3
Formation d'adaptation chef de bord Tigre.	4	3
Formation qualifiée de type pilote sur hélicoptère AS 532 Cougar.	3	3
Formation qualifiée de type pilote sur hélicoptère EC 725.		
Formation de spécialité de 1er niveau brevet pilote avion à l'école pilote aviation (EPAG).	6	3

3. **Formation des militaires du rang.**

a) Divers :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Diplôme d'État d'ambulancier.	3	2
Formation de qualification à la conduite de véhicule de transport de matières dangereuses CITERNE.	2	1
Formation de spécialité de 1er niveau sécurité incendie domaine AER.	3	1
Formation amenant à l'obtention d'un certificat technique du 1er degré réalisé en école.	2	1

b) Prévention et gestion des risques :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Chef d'unité sauveteur déblayeur (SDE2).	2	1
Sauveteur groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (IMP2).	2	1
Chef d'unité cynotechnique (CYN2).	2	1
CTE SIS (spécialiste intervention subaquatique).	2	1
Brevet national de moniteur de premiers secours (BNMPS).	2	1
Formation au diplôme d'instructeur de secourisme.	2	1
Opérateur de transmission (TRS2).	2	1
Chef de salle (TRS3).	2	1
Monitorat aux techniques d'engagement.	2	1
Instructorat incendie.	2	1

ANNEXE IV.

RELATIVE À LA FIXATION DES DURÉES DU LIEN AU SERVICE SUITE À UNE FORMATION SPÉCIALISÉE ET DU CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR AFFECTANT LE MONTANT DES REMBOURSEMENTS EXIGÉS EN CAS DE RUPTURE DU LIEN AU SERVICE POUR LES FORMATIONS CONCERNANT SPÉCIFIQUEMENT LES PERSONNELS DE LA MARINE .

1. **Formation des officiers.**

a) Management :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation en langues rares (chinois, russe, arabe).	6	1
Écoles de niveau II militaires : École des systèmes de combat et armes navales (ESCAN) ; École supérieure des fusiliers commandos (ESFC) ; École de guerre des mines (EGM) ; École d'application militaire à l'énergie atomique (EAMEA) ; École des missiliers sous-marins (ECOMISSM) ; École de l'aéronautique navale de Salon-de-Provence (EAN Salon).	4	2
Écoles civiles d'ingénieur (ECING) et supérieures (ECOSUP) .	4	1
École d'océanographique de Monterrey Naval Post Graduate School.	6	1

b) Opérations en milieu aéronautique :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Brevet de pilote d'avion ou d'hélicoptère du deuxième degré de l'aéronautique navale.	10	3
Formations aéronautiques qualifiantes : - cours de transformation multimoteurs à l'école d'aviation de transport d'Avord ; - stages qualification technique Falcon 10 et 50 ; - stages qualification technique EC 225-EC 725, AS 532, Cougar ; - stages Type Rating Instructor pour Falcon 10 et 50 ; Lynx, Dauphin, Panther, Super Frelon, NH 90.	5	1
Stage Instrument Rating Instructor pour hélicoptères. Cours du certificat ou du brevet de tactique aéronautique.	5	1
Cours du certificat « contrôleur des opérations aériennes » (à l'EPV/56S) pour les OSC et les OSM.	3	1
Stage de qualification supérieure pour officiers contrôleurs de la circulation aérienne.	3	1
Brevet maritime de contrôleur de défense aérienne.	4	1

c) Opérations en milieu maritime :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Stage de « guerre des mines ».	4	1
Stage du certificat d'aptitude au quart passerelle.	3	1

2. **Formation commune officiers-officiers mariniers.**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Stage du certificat de nageur de combat.	3	1

3. **Formations des officiers mariniers.**

3.1. ***Règles générales.***

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formations professionnelles de 1er niveau et formations donnant le brevet d'aptitude technique (BAT) sur titre.	2	1
Formations professionnelles de 2e niveau et formations donnant le brevet supérieur (BS) ou le brevet supérieur technique (BST) sur titre.	4	1
Formations professionnelles de 3e niveau et certificats supérieurs (CSUP).	4	1
Stage de technicien-opérateur pour la maintenance élémentaire et l'exploitation des systèmes (armes et senseur, système de combat, plateforme) au titre d'un contrat d'armement.	2	1
Stage de chef d'équipe pour l'intervention technique et la conduite des systèmes (armes et senseur, système de combat, plate-forme) au titre d'un contrat d'armement.	4	1
Stage d'expert système (armes et senseur, système de combat, plate-forme) au titre d'un contrat d'armement.	4	1
Stage de formateur système (armes et senseur, système de combat, plateforme) au titre d'un contrat d'armement.	4	1

3.2. ***Cas particuliers.***

Les formations dont la liste suit font exception aux règles générales énoncées ci-dessus :

a) Niveau brevet d'aptitude technique :

Management :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
École de maistrance.	4	1

Ressources humaines :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Certificat de tuteur des écoles.	3	1
Instructeur de tir (INSTRUTIR).	2	1
Chef de raid sur embarcation rapide commando (RAID ERC).	2	1

Opérations en milieu aéronautique :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Certificat de moniteur de simulateur de vol Rafale (C MOSPRAFALE).	2	1
Certificat d'opérateur en vol « conduite machine » à bord des SUPER FRELON, avions de patrouille et avions de surveillance maritime (C CM).	4	1
Stage d'opérateur en vol à bord des hélicoptères et avions de surveillance maritime (C OPV).	3	1
Stage sauveteur plongeur hélicoptère spécialisé marine.	4	1
Stage industriel des systèmes avionique EC 725 CARACAL/EC 225.	2	1
Stage industriel des systèmes porteur et puissance EC 725 CARACAL/EC 225.	2	1
Stage industriel mécanicien navigant EC 725 CARACAL/EC 225.	2	1
Stage des systèmes porteur et puissance Rafale.	2	1
Stage des systèmes armement Rafale.	2	1
Stage des systèmes avionique Rafale.	2	1
Stage des systèmes d'armement NH 90.	2	1
Stage des systèmes avioniques NH 90.	2	1
Stage des systèmes porteur et puissance NH 90.	2	1
Stage d'exploitation des systèmes NH 90 (SENSO NH 90).	2	1

Opérations en milieu maritime :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Plongeur de bord.	2	1

b) Niveau brevet supérieur :

Prévention et gestion des risques :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Certificat de technicien de dosimétrie photographique.	2	1
	2	1

Certificat de brevet de prévention contre les risques d'incendie et de panique.		
Chef d'agrès marin-pompier (CHEFAGRES).	2	1
Exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière groupe lourd (BEPECASERGL).	4	1

Soutien opérationnel :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Stage d'intervention sur munitions et explosifs conventionnels et neutralisation des munitions sous-marines.	2	1

Systèmes d'information et de communication :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Certificat de programmeur.	3	1

Opérations en milieu maritime :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Cours du certificat de directeur de pont d'envol.	3	1
Certificat de pilote de port du 1er degré.	2	1
Stage « tube lance-missiles » niveau supérieur sur SNLE.	3	1
Stage de techniques opérations des sous-marins.	3	1
Stage de maître de central sur sous-marin.	3	1
Stage de mécanicien discrétion acoustique sur SNLE type « TRIOMPHANT »	2	1
Spécialiste de génie sous-marin.	2	1

c) Niveau brevet de maîtrise :

Ressources humaines :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Certificat supérieur « ressources humaines ».	2	1
Spécialiste en administration financière du personnel (ADMIFINAN).	2	1
Spécialiste en finances publiques et en comptabilité générale (COMPTAFIN).	2	1
Spécialiste en organisation de la production alimentaire et en maîtrise des risques sanitaires (GESPRODUC).	2	1

Certificat supérieur ingénierie de formation (CSUP INEFORM).	3	1
Certificat supérieur de maître d'entraînement physique, militaire et sportif (CSUP MAITEPS).	2	1

Soutien opérationnel :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Certificat supérieur d'électronicien.	5	1

Opérations en milieu maritime :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Stage d'atomicien.	5	1
Stage chef de quart propulsion des sous-marins nucléaires d'attaque.	5	1
Stage d'instrumentiste chaufferie.	3	1
Stage de matériel de sécurité plongée sur SNLE.	3	1
Cours de chimiste nucléaire.	2	1
Stage d'instrumentiste de porte-avions nucléaire (PAN) (transfert des forces sous-marines).	2	1
Stage de génie sous-marin supérieur.	2	1
Stage de plongée par système.	3	1
Certificat supérieur d'hydrographe.	2	1
Assistant maritime interface contrôle officier.	3	1

ANNEXE V.

RELATIVE À LA FIXATION DES DURÉES DU LIEN AU SERVICE SUITE À UNE FORMATION SPÉCIALISÉE ET DU CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR AFFECTANT LE MONTANT DES REMBOURSEMENTS EXIGÉS EN CAS DE RUPTURE DU LIEN AU SERVICE POUR LES FORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ARMÉE DE L'AIR.

1. **Communication et culture.**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Stage communication niveau 3.	2	1

2. **Management.**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Brevet d'atomicien appliqué aux armes nucléaires (BATAN).	2	1

3. **Ressources humaines.**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Certificat élémentaire de spécialité (1).	4	1
Certificat supérieur de spécialité (1).	4	1
Formation maîtres instructeurs.	3	1
Moniteur des techniques d'auto-défense.	2	1
(1) Pour toutes les spécialités ou formations autres que celles visées au présent arrêté.		

4. **Prévention et gestion des risques.**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Détection protection incendie.	2	1
Cadre éducateur en prévention, économie et sécurité routière (CEPESR).	2	1
Formateur de conduite tout terrain véhicules incendie mention VL et PL.	2	1
Chef d'agrès direction de la défense et de la sécurité civile (DDSC).	2	1
Chef d'équipe pompier de l'armée de l'air (militaire technicien de l'air).	2	1
Pompier de l'armée de l'air (MTA formation initiale).	5	1
Stage de prévention incendie armée de l'air de niveau 2.	2	1
Stage chef de groupe feux de forêt niveau 3.	2	1
Stage de prévention HSCT.	2	1

5. **Soutien opérationnel.**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Banc diagnostic SOURIAU 2610.	2	1
CFM 56-2A-3 (protocole accord AWACS).	2	1
Formation conducteur grand routier de transport de fret (FIMO).	3	2
Permis C, D, E (B), E (D).	3	2
Stage de formation à la conduite et protection automobile de niveau 1.	2	1
Transport matières dangereuses.	2	1
Stage industriel NTI 3 maintenance du radar Aladin nouvelle génération durci.	3	1
Stage industriel NTI 3 maintenance émetteurs ERFM22/25 et TELEC.	3	1
Techniques d'impression.	2	1
Techniques du montage vidéo.	2	1

6. **SIC (systèmes d'information et de communication).**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation administrateur système et/ou réseau (avancé/niveau 2).	2	2
Formation administration serveurs (avancé/niveau 2).	2	1
Formation technologie web (avancé/niveau 2).	2	1
Formation équipement de SSI (avancé/niveau 2).	2	1
Formation SI ou SSI spécifique pour application en interallié.	2	1
Formation chez industriel.	3	1
Formation système d'exploitation serveur (avancé/niveau 2).	2	1
Formation langage de programmation (avancé/niveau 2).	2	1
Formation système de gestion de bases de données.	2	1
Formation équipements actifs de réseaux télécoms ou réseaux informatiques (avancé/niveau 2).	2	1
Formation supervision des réseaux télécoms ou réseaux informatiques (avancé/niveau 2).	2	1
Formation architecture, conception, modélisation (avancé).	2	1

7. **Opérations en milieu aéronautique.**

7.1. ***Formation des officiers PN.***

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Brevet du personnel navigant air du 2e degré (BPN Air) (pilote ou navigateur).	8	3
Formation qualification de type pilote sur hélicoptère Super Puma.	4	1

Formation qualification de type pilote sur avions Airbus et Boeing.	6	2
Formation qualification de type pilote sur avions Falcon.	4	2
Formation qualification de type additionnelle (FQTA) Airbus et Boeing.	4	2
Formation réentraînement transport (RET).	5	2
Formation réentraînement hélicoptère (REH).	5	2

*7.2. **Autres formations.***

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
ETIS métrologie (secteur civil).	2	1
Formateur instructeur vol à voile.	4	1
Formation mécanicien navigant ou membre d'équipage (toutes spécialités, sous-spécialités ou domaines d'activité).	3	1
Mécanicien navigant d'essai à l'EPNER.	5	1
Stage formation spécialiste mécanicien A400M.	3	1
Stage industriel de familiarisation (FALCON 50 ou FALCON 900 ou AIRBUS).	4	2
Stage industriel qualification de type mécanicien vecteur EC 725.	4	2
Stage industriel qualification de type mécanicien avionique EC 725.	4	2
Stages industriels mécaniciens systèmes de drones type male.	4	2
Formation globale à la conception de trajectoires IFR.	2	1

8. **Systèmes de forces, systèmes d'armes et équipement.**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Stage analyste nucléaire et classique.	2	1
Mécanique et électricité véhicule CROTALE NTI 1.	2	1

ANNEXE VI.

RELATIVE À LA FIXATION DES DURÉES DU LIEN AU SERVICE SUITE À UNE FORMATION SPÉCIALISÉE ET DU CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR AFFECTANT LE MONTANT DES REMBOURSEMENTS EXIGÉS EN CAS DE RUPTURE DU LIEN AU SERVICE POUR LES FORMATIONS SPÉCIFIQUES À LA GENDARMERIE NATIONALE.

1. **Formations communes aux officiers et sous-officiers.**

a) Ressources humaines (personnels gérés au niveau central) :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Brevet technique montagne.	5	1
Certificat élémentaire montagne.	3	1
Diplôme de qualification technique montagne.	3	1
Brevet de spécialiste montagne.	5	1
Brevet de chef d'opérations d'enquête et de secours.	5	1
Certificat de membre de caravane.	3	1
Diplôme de chef de caravane.	3	1
Brevet de la spécialité montagne.	5	1

b) Sécurité publique :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Stage de technicien en identification criminelle.	5	1
Stage de formateur relais immigration irrégulière.	3	1
Stage de moniteur d'intervention professionnelle.	2	1
Stage de moniteur d'intervention professionnelle et de franchissement opérationnel.	2	1
Stage d'instructeur d'intervention professionnelle.	2	1
Référent sûreté en prévention technique de la malveillance.	5	1
Enquêteur subaquatique de la gendarmerie départementale.	7	1
Stage de diplôme technique montagne.	3	1

c) Opérations en milieu aéronautique :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation vol aux instruments RATING IFR (*). (*) Évolution vers un emploi IFR.	5	3
Formation « adaptateur T3 appareil à voilure tournante ».	5	2
Qualification vol en montagne gendarmerie.	5	3
Qualification de type pilote Visual Flight Rules EC (145 ou 135).	3	1

2. **Formations des sous-officiers.**

a) Administration :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Brevet supérieur de spécialiste de la spécialité administration et gestion du personnel.	3	1

b) Finances :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Brevet supérieur de spécialiste de la spécialité gestion logistique et financière.	3	1

c) Restauration, hôtellerie et loisirs :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Brevet supérieur de spécialiste de la spécialité restauration collective.	3	1

3. **Infrastructure.**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Brevet supérieur de spécialiste de la spécialité affaires immobilières.	3	1

a) Soutien opérationnel :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Équitation 1er niveau.	5	1
Équitation 2e niveau.	5	1
Maréchalerie 1er niveau.	5	1
Maréchalerie 2e niveau.	5	1
Brevet supérieur de spécialiste de la spécialité armurerie et pyrotechnie.	3	1
Brevet supérieur de spécialiste de la spécialité auto-engins blindés.	3	1

b) SIC (systèmes d'information et de communication) :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Diplôme des télécommunications et de la maintenance informatique.	5	1
Officier des systèmes d'information et de communication (OSIC).	5	3
Diplôme technique des systèmes d'informations et de télécommunications.	5	1

c) Sécurité publique :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Diplôme de maître de chien.	5	1
Diplôme de technicien cynophile.	5	1

d) Opérations en milieu aéronautique :

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Mécanicien « cellules et moteurs » 1er niveau.	5	3
Mécanicien « cellule et moteurs » 2e niveau.	5	3
Mécanicien avionique 1er niveau.	5	3
Mécanicien avionique 2e niveau.	5	3

ANNEXE VII.

RELATIVE À LA FIXATION DES DURÉES DU LIEN AU SERVICE SUITE À UNE FORMATION SPÉCIALISÉE ET DU CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR AFFECTANT LE MONTANT DES REMBOURSEMENTS EXIGÉS EN CAS DE RUPTURE DU LIEN AU SERVICE POUR LES FORMATIONS SPÉCIFIQUES AU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES.

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Brevet technique et diplôme technique des officiers du corps technique et administratif.	4	1
Diplôme d'études spécialisées de médecine du travail obtenu par le concours spécial d'internat en médecine du travail.	4	1

ANNEXE VIII.

RELATIVE À LA FIXATION DES DURÉES DU LIEN AU SERVICE SUITE À UNE FORMATION SPÉCIALISÉE ET DU CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR AFFECTANT LE MONTANT DES REMBOURSEMENTS EXIGÉS EN CAS DE RUPTURE DU LIEN AU SERVICE POUR LES FORMATIONS SPÉCIFIQUES AU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

1. **Officiers**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Stage de formation des ingénieurs militaires des essences.	4	2
Formation de qualification (diplôme d'état-major).	2	1

2. **Sous-officiers.**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Formation du premier degré de qualification professionnelle des sous-officiers amenant à l'obtention d'un brevet élémentaire de technicien ou de spécialiste (brevet élémentaire de technicien essences - brevet de spécialiste de l'armée de terre).	3	1
Formation du second degré de qualification professionnelle des sous-officiers amenant à l'obtention d'un brevet supérieur de technicien ou de spécialiste (brevet supérieur de technicien essences - brevet supérieur de technicien de l'armée de terre).	4	2

3. **Militaires du rang.**

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DU LIEN AU SERVICE (années)	CŒFFICIENT MULTIPLICATEUR
Permis C, D, E (D).	3	2
Formations amenant à l'obtention d'un certificat technique du 1er degré.	3	1

ANNEXE IX.

FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE RELATIF À L'ADMISSION À L'UNE DES FORMATIONS SPÉCIALISÉES FIXÉES DANS LE PRÉSENT ARRÊTÉ.

FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE RELATIF À L'ADMISSION
À L'UNE DES FORMATIONS SPÉCIALISÉES FIXÉES DANS LE PRÉSENT ARRÊTÉ

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-13, R. 4139-50, R. 4139-51 et R. 4139-52,

Je soussigné(e) .....
candidat à la formation (1) de .....
admis à la formation (1) de .....
certifie avoir été informé(e) que je serai tenu(e) de rester en position d'activité ou en détachement d'office pendant une durée de ..... à compter de la date de l'obtention du titre validant la formation ou, à défaut, de la date de la fin de la formation.

En cas de rupture du lien au service, le montant du remboursement à verser est égal au total des rémunérations que j'ai perçues pendant la formation spécialisée, affecté d'un coefficient multiplicateur de Ce montant décroît proportionnellement au temps obligatoire
de service accompli à l'issue de cette formation spécialisée.

Fait à ....., le .....

---

(1) Rayer la mention inutile.